

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 09 MAI 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 9 mai 2022, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

René Madore	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Krystelle Noël	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2022-05-079

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point «19. Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire ;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour ;**
3. **Adoption du procès-verbal du 11 avril 2022 ;**
4. **Période de questions réservée au public ;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement ;**
6. **CDSM ;**
7. **Règlement 449-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;**
8. **Engagement :**
 - 8.1 **Employé de voirie ;**
 - 8.2 **Pompier ;**
9. **MRC :**
 - 9.1 **Rapport annuel sur la sécurité incendie de la MRC ;**
 - 9.2 **Portrait du sentiment de sécurité dans les espaces publics de la MRC;**
10. **Loisirs :**
 - 10.1 **Nettoyage de la salle ;**
 - 10.2 **Terrain de balle ;**
11. **Projet vélo La Garnotte 2022 ;**
12. **Ressourcerie des Frontières ;**

13. Rénovation du garage ;
14. Saint-Jean ;
15. Rapport annuel 2021 de la bibliothèque ;
16. Paiement des comptes :
 - 16.1 Comptes payés;
 - 16.2 Comptes à payer;
17. Bordereau de correspondance;
18. Rapports :
 - 18.1 Maire;
 - 18.2 Conseillers;
 - 18.3 Directrice générale;
19. Varia ;
20. Période de questions réservée au public ;
21. Évaluation de la rencontre;
22. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2022

Résolution 2022-05-080

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller René Madore,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 11 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question du public.

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur n'a pas remis de rapport pour le mois d'avril 2022.

6. CDSM

Aucun point n'a été apporté.

7. RÈGLEMENT 449-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Remis à une séance ultérieure.

8. ENGAGEMENT

Le conseiller René Madore et la conseillère Karine Montminy quittent les délibérations du conseil et s'abstiennent de voter.

8.1 Employé de voirie

ATTENDU QU' un appel à candidatures a été fait afin d'engager de nouveaux employés de voirie pour combler 20 à 25 heures de travail par semaine pour les mois de mai à octobre 2022 ;

ATTENDU QUE deux candidats ont été rencontrés ;

Résolution 2022-05-081

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'engager messieurs Marc Madore et André Montminy en date du 10 mai 2022 pour 20 à 25 heures chaque par semaine ;

QUE la rémunération de messieurs Madore et Montminy est établie conformément aux conditions déterminées par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Le conseiller René Madore et la conseillère Karine Montminy se joignent à nouveau aux délibérations du conseil.

8.2 Pompier

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la Municipalité doit engager huit (8) personnes afin de combler les postes de pompiers volontaires;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a maintenant sept (7) pompiers;

ATTENDU QUE Monsieur Éric Mongeau s'est dit intéressé à devenir pompier volontaire pour la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2022-05-082

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

QUE monsieur Éric Mongeau est engagé comme pompier volontaire pour la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

9. **MRC**

9.1 **Rapport annuel sur la sécurité incendie de la MRC**

ATTENDU QUE dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Malo prend en compte le rapport annuel pour l'année 2021 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en avril dernier et en fait sien comme ici au long reproduit;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* « *communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes*

probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI»

Résolution 2022-05-083

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risque en incendie au 31 décembre 2021, tel que présenté;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

9.2 Portrait du sentiment de sécurité dans les espaces publics de la MRC

La directrice générale dépose au conseil le Portrait du sentiment de sécurité dans les espaces publics de la MRC de Coaticook.

10. LOISIRS

10.1 Nettoyage de la salle

ATTENDU QUE des techniciens du Groupe Qualinet inc. ont été contactés et ont effectué un grand nettoyage de la salle des Loisirs ;

ATTENDU QU' ils ont remis une facture ;

Résolution 2022-05-084

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

D'effectuer le paiement de la facture 0414 au montant de 1 326,38 \$ plus les taxes applicables au Groupe Qualinet inc. pour le grand nettoyage de la salle des Loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

10.2 Terrain de balle

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été envoyées à des fournisseurs pour l'achat et la pose de tourbe et pour de l'hydro-ensemencement sur le terrain de balle ;

ATTENDU QUE sur les fournisseurs invités, deux ont répondu à l'appel d'offres sur invitation en respectant la date limite et les normes fixées;

Résolution 2022-05-085

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'accepter la soumission d'Hydro-Semence Estrie enr. au montant de 0,12 \$ par pied carré plus les taxes applicables pour effectuer l'hydroensemencement sur le terrain de balle pour environ 55 000 pieds carrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

11. PROJET VÉLO LA GARNOTTE 2022

ATTENDU QUE le Club cycliste de Sherbrooke désire organiser un événement de *gravel bike* du 17 au 19 juin 2022 traversant les municipalités de Saint-Malo, de Saint-Venant-de-Paquette, d'East Hereford ainsi que de Saint-Hermenegilde ;

ATTENDU QUE le trajet prévoit emprunter presque exclusivement des routes de gravier et évite les cœurs villageois ;

ATTENDU QU' ils aimeraient obtenir une autorisation à circuler de la Municipalité avant de poursuivre leur démarche auprès de propriétaires de terres privées ;

Résolution 2022-05-086

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

DE donner l'autorisation à circuler dans la Municipalité au Club cycliste de Sherbrooke du 17 au 19 juin 2022 pour leur événement de *gravel bike*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

12. RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

Le conseil aimerait devenir partenaire avec la Ressourcerie en 2023.

13. RÉNOVATION DU GARAGE

13.1 Électricité

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été demandées à des fournisseurs pour effectuer des travaux d'éclairage et électriques au garage Municipal ;

ATTENDU QUE sur les fournisseurs invités, un seul a répondu à l'appel d'offres sur invitation en respectant la date limite et les normes fixées;

Résolution 2022-05-087

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

D'accepter la soumission de CJS Électrique inc. au montant de 8 700,00 \$ plus les taxes applicables pour effectuer les travaux d'éclairage et électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

13.2 Construction Pierre Gagnon facture 0765

ATTENDU QUE Construction Pierre Gagnon avait été engagé à la résolution 2022-02-30 pour faire l'achat et l'installation de six (6) fenêtres, une (1) vitrine, deux (2) portes d'entrée pour le garage municipale, une (1) porte d'entrée pour la halte routière, l'agrandissement de deux (2) portes de garage et l'installation de ces deux nouvelles portes de garage ;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués et qu'une facture a été remise ;

Résolution 2022-05-088

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

DE payer la facture 0765 de l'entreprise Construction Pierre Gagnon au montant de 18 707,00 \$ plus les taxes applicables pour l'agrandissement et l'installation des deux (2) porte de garage, l'achat et la pose de six (6) fenêtres et une (1) vitrine, l'achat et l'installation d'une (1) porte à la halte routière et deux (2) au garage municipal ainsi que d'un ferme porte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

13.3 Construction Pierre Gagnon facture 0767

ATTENDU QUE Construction Pierre Gagnon avait été engagé à la résolution 2022-02-30 pour faire le remplacement du revêtement extérieur du garage municipal ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés et qu'une facture a été remise ;

Résolution 2022-05-089

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par la conseillère Karine Montminy

DE payer la facture 0767 de l'entreprise Construction Pierre Gagnon au montant de 11 000,00 \$ plus les taxes applicables pour la main d'œuvre et la machinerie lors de la pose du revêtement extérieur au garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

14. SAINT-JEAN

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton exigeait une réponse au plus tard le 9 mai 2022 pour savoir dans laquelle des Municipalité l'activité se déroulerait ;

ATTENDU QUE les délais sont courts ;

ATTENDU QUE les espaces de stationnement sont limités et que les véhicules ne peuvent pas se stationner sur le chemin du Lac ;

ATTENDU QU' il faut procéder à une analyse détaillée de l'activité ;

ATTENDU QUE les assurances exigent d'avoir une liste précise et détaillée des mesures de sécurité qui seront mises en

place lors de l'activité avant de procéder à leur évaluation ;

ATTENDU QU' il faut faire venir les assurances pour qu'ils fassent une gestion de risque et qu'il faut prévoir un délai de deux semaines ;

ATTENDU QU' un électricien doit venir faire une évaluation du système électrique pour déterminer si celui-ci est adéquat et sécuritaire au Chalet pour les besoins de l'activité ;

Résolution 2022-05-090

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marc Fontaine ,

DE reporter la fête de la Saint-Jean au Chalet du Lac à l'année 2023 ;

QUE les organisateurs doivent détailler l'activité et identifier toutes les mesures de sécurité qui seront mises en place et les soumettre à l'avance à la Municipalité à la demande des assurances ;

DE demander aux assurances de procéder à une analyse de l'activité afin de faire parvenir leurs recommandations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

15. RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA BIBLIOTHÈQUE

La directrice dépose au conseil le rapport annuel 2021 de la bibliothèque de Saint-Malo.

16. PAIEMENT DES COMPTES

16.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 134 183,67 \$ payés depuis le 12 avril 2022;

Résolution 2022-05-091

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 134 183,67 \$ payés depuis le 12 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16.2 Comptes à payer

16.2.1 Aqua-Pro Électrique inc.

ATTENDU QUE à la résolution 2022-02-31, la Municipalité a accepté la soumission de l'entreprise Aqua-Pro Électrique Inc. pour le remplacement de la pompe à eau du Chalet du Lac Lindsay ;

ATTENDU QU' l'entreprise a effectué le remplacement de la pompe et a remis une facture ;

Résolution 2022-05-092

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

DE payer la facture 79682 au montant de 1 533,10 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Aqua-Pro Électrique inc. pour le remplacement de la pompe à eau du Chalet du Lac Lindsay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16.2.2 Jet de sable action inc.

ATTENDU QU' à la résolution 2022-04-061, la Municipalité a accepté la soumission de l'entreprise Jet de sable action inc. pour le sablage au jet, l'application d'époxy et de peinture polyuréthane du châssis, du harnais avant, du harnais des ailes de côté, du peigne, etc. du camion Western ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés et que deux factures ont été envoyées ;

Résolution 2022-05-093

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

DE payer la facture 554 de l'entreprise Jet de sable action inc. au montant de 6 300,00 \$ plus les taxes applicables pour les travaux effectués sur le châssis du camion Western ;

DE payer la facture 561 de l'entreprise Jet de sable action inc. au montant de 2 504,35 \$ plus les taxes applicables pour les travaux effectués sur le harnais avant, le harnais des ailes de côté, le peigne et les autres accessoires du camion Western.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16.2.3 PC Expert

ATTENDU QUE à la résolution 2022-04-074, la Municipalité avait pris la décision de procéder à l'achat d'un routeur auprès de l'entreprise PC Expert qui offre le programme Secure Upgrade Plus pour une durée de trois (3) ans;

ATTENDU QUE le routeur a été acheté et qu'une facture a été envoyée ;

Résolution 2022-05-094

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

DE payer la facture 1035997 au montant de 1 899,99 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise PC Expert pour le nouveau routeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16.2.4 Billets pour le souper des Fêtes de la MRC de Coaticook

ATTENDU QUE le souper des Fêtes de la MRC de Coaticook a été reporté au 22 avril 2022 en raison de la Covid-19 ;

ATTENDU QU' à la résolution 2021-10-198, la Municipalité avait réservé et payé 4 billets au montant de 58,00 \$ sans taxes pour les élus de Saint-Malo;

ATTENDU QUE le conseil a décidé d'acheter deux billets supplémentaires ;

ATTENDU QUE la MRC a envoyé une facture pour l'achat des deux billets supplémentaires ;

Résolution 2022-05-095

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE payer la facture de la MRC de Coaticook au montant de 116,00 \$ sans taxes pour les deux billets supplémentaires du souper des Fêtes de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16.2.5 Guy Gaudette

ATTENDU QUE le mandat a été donné à monsieur Guy Gaudette pour le déneigement du sentier des Aînés pour l'hiver 2021-2022;

Résolution 2022-05-096

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

DE payer à monsieur Guy Gaudette la somme de 850,00 \$ sans taxe pour l'entretien du sentier des Aînés pour l'hiver 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

17. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

ATTENDU QUE le suicide hante beaucoup plus de gens qu'on ne le croit, particulièrement depuis les dernières années ;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes de Coaticook relance pour une 10^{ième} édition son spectacle bénéfice « Accro à la vie! » ayant comme objectif d'amasser des fonds pour financer son programme de prévention de suicide qui est axé sur la formation des animateurs et sur la sensibilisation auprès des jeunes ;

Résolution 2022-05-097

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

QUE la municipalité de Saint-Malo fait un don de 100 \$ qui inclut deux billets au spectacle Accro à la vie pour la représentation du vendredi 20 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

18. RAPPORTS :

18.1 Maire

Monsieur le Maire informe le conseil que la MRC a terminé son année fiscale avec un surplus de 1 200 000,00 \$.

Il annonce au conseil le besoin de nommer un-e conseiller-ère comme élu responsable du comité habitation. Le conseiller René Madore souligne son intérêt pour ce comité.

Il mentionne également que le projet de halte paysagère est remis en raison des coûts trop élevés.

18.2 Conseillers

Aucun sujet n'est abordé.

18.3 Directrice générale

18.3.1 Location de la cuisine pour le Tournoi à Ti-Père

ATTENDU QUE Monsieur Bruno Roy a demandé à louer la cuisine de la salle des Loisirs pour la durée du Tournoi à Ti-Père qui aura lieu du 4 au 7 août 2022 ;

ATTENDU QU' il a également demandé à louer la friteuse pour la durée de l'événement ;

Résolution 2022-05-098

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyée par la conseillère Karine Montminy,

DE louer la cuisine à Monsieur Bruno Roy au montant de 300,00 \$ sans taxes du 4 au 7 août 2022 pour le Tournoi à Ti-Père ;

QUE la friteuse lui sera prêtée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

18.3.2 Camion pour le rechargement

ATTENDU QUE la municipalité a une grosse quantité de gravier pour les chemins à transporter ;

ATTENDU QU' un camion supplémentaire est nécessaire pour le transport du gravier ;

Résolution 2022-05-099

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyée par le conseiller René Madore,

DE demander à HM. Lambert de fournir un camion pour aider au transport du gravier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

18.3.3 Resurfaçage

ATTENDU QUE des travaux de resurfaçage doivent être effectués sur le chemin Auckland;

ATTENDU QU' deux fournisseurs ont été invités et que tous ont répondu à l'appel d'offres sur invitation en respectant la date limite et les normes fixées;

Résolution 2022-05-100

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyée par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'offre de l'entreprise Couillard Construction pour les travaux de resurfaçage qui doivent être fait sur le chemin Auckland pour un montant de 91 245,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE Couillard Construction estime comme suit les coûts avant taxes pour le resurfaçage:

- Resurfaçage sur le chemin Auckland : ± 770 t.m. à 118,50\$/t.m. pour un total de 91 245,00 \$.

QUE les travaux qui seront effectués sont les suivants :

- Resurfaçage du chemin Auckland sur une portion d'un (1) kilomètre en deux endroits de 0,5 kilomètres;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

18.3.4 Prix de location du bureau de poste

La directrice générale informe le conseil que la nouvelle maîtresse de poste à Saint-Malo a demandé que le loyer du local de poste soit réduit. Le conseil refuse de diminuer le loyer.

18.3.5 Éclairage de l'Hôtel de ville

L'éclairage de l'Hôtel de ville est très énergivore et oscille fréquemment, pouvant être très désagréable. Le conseil autorise la directrice générale à demander des soumissions pour refaire l'éclairage de l'Hôtel de ville.

18.3.6 Aménagement du point d'eau

Il y a une grande accumulation de gravier au point d'eau sur la Route 253 Sud qui crée une dénivellation sur le terrain. Le conseil demande que le terrain soit aménagé en enlevant l'excès de gravier qu'il y a devant le point d'eau.

19. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question n'a été posée.

21. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 21 h 33.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière